

CROUS LORRAINE
75 Rue de Laxou, 54000 Nancy
Tel. 03 83 91 88 00
www.crous-lorraine.fr

**REAMENAGEMENT DES BUREAUX
ET HALL D'ACCUEIL**
75 rue de Laxou – 54 042 NANCY

C.C.T.P.
(Cahier des Clauses Techniques Particulières)

**LOT 01:
DEMOLITION - GROS ŒUVRE**

JUIN 2026	PRO <i>dossier de consultation des entreprises</i>
ATELIER D'ARCHITECTURE DU PARC  VERMEULEN Architectes d.p.l.g.	ATELIER D'ARCHITECTURE du PARC : 11 rue de Graffigny, 54000 NANCY T: 03 83 40 69 34, F: 03 83 40 63 55, aapa.secretariat@wanadoo.fr

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 01 GROS ŒUVRE - DEMOLITION	<i>PRO</i>	Page N°: 2

A - GÉNÉRALITÉS

OBJET

Le présent CCTP a pour objet de définir les travaux à exécuter et les prestations à fournir dans le cadre du **REAMENAGEMENT DES BUREAUX DU CROUS ET DU HALL D'ACCUEIL**.

CONNAISSANCE DES LIEUX

Les travaux concernent un local existant à transformer

L'entrepreneur reconnaît s'être parfaitement rendu compte, sur plan et sur place, de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des branchements en eau, électricité, etc...

L'entrepreneur devra assurer lui-même pour ses travaux et à ses frais, l'alimentation en eau et en électricité.

QUALIFICATIONS

L'entreprise est réputée détenir et mettre en oeuvre les capacités correspondant aux qualifications professionnelles du niveau de celles exigées pour l'agrément de leur candidature.

A1 – GÉNÉRALITÉS DÉMOLITION & GROS-ŒUVRE

1 - DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Tous les matériaux entrant dans la construction de l'ouvrage, leur mise en œuvre, les essais et notes de réception seront conformes aux recueils des D.T.U et Normes Françaises (R.E.E.F.) et notamment:

D.T.U. 12	Terrassement pour le bâtiment
D.T.U. 13.1	Fondations superficielles
D.T.U. 13.2	Fondations profondes
D.T.U. 20	Maçonnerie béton armé
D.T.U. 20.11	Parois et murs de façade
D.T.U. 20.12	Conception du GROS-ŒUVRE
D.T.U. 21	Béton armé
D.T.U. 21.3	
D.T.U. 21.4	
D.T.U. 23.1	
D.T.U. 23.2	
D.T.U. 23.3	Béton divers
D.T.U. 23.6	
D.T.U. 24.1	Fumisterie
D.T.U. 26.1	Enduits
D.T.U. 26.2	Chapes et dalles
D.T.U. 81.1	Ravalement
NF P 01 à 18	Bâtiment

- Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes (NV 65/67 et 84 révisées).
- Respect de la circulaire du 26/02/84 concernant les bruits de chantier.
- Les ouvrages devront respecter les règlements d'isolation thermique et phonique en vigueur.
- Règles définissant le comportement au feu des structures.
- Règles concernant l'hygiène et la sécurité

2 - CONSISTANCE ET LIMITES DES PRESTATIONS

Outre les obligations de l'entrepreneur, il est précisé que son marché tiendra compte des sujétions suivantes:

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 01 GROS ŒUVRE - DEMOLITION	<i>PRO</i>	Page N°: 3

- Les frais d'essais, outre les essais obligatoires mentionnés dans le D.T.U n° 20, certains essais complémentaires pourront être réclamés par les Architectes, le B.E.T ou le Bureau de Contrôle, lorsque ceux-ci le jugeront nécessaire et ce, aux frais de l'entrepreneur.
- Les sujétions dues à la présence d'autre corps d'état sur le chantier
- La protection des arêtes et saillies contre les épaufrures
- La protection contre le gel et contre la dessiccation
- La protection des divers revêtements avant mise en service et l'enlèvement de cette protection à la fin du durcissement
- La fourniture d'échantillons et modèles d'appareillage
- L'accessibilité de ses échafaudages aux autres corps d'état, dans une limite de temps à déterminer.
- La réfection des ouvrages défectueux constatés soit au cours de l'exécution, soit à la réception

Tous les ouvrages refusés devront être démolis ou repris dans les condition précisées par ordre de service

- Pour les bétons bruts, il sera dû, en fin d'ouvrage, un ragréage soigné pour rattraper les manques et remédier aux taches et épaufrures consécutives à la construction en concordance avec les qualités et tolérances définies par le C.C.T.P.

L'évacuation des eaux; ruissellement, sources, orages, y compris location de matériel.

Trait de niveau et son maintien pendant toute la durée du chantier.

L'entrepreneur du présent lot doit dans ses ouvrages tous les trous et scellements, feuillures et saignées et leurs implantations, les corps d'état devant fournir en temps utile les plans d'implantation et de percements. La finition des scellements dans les voiles, poteaux, planchers seront à la charge de l'entrepreneur du présent lot.

- Tous les fourreaux nécessaires pour les passages ultérieurs des canalisations diverses devront être placés dans les coffrages avant coulage, il en sera de même pour tous les taquets permettant certaines fixations dans les ouvrages en béton armé ou dans les maçonneries.

Les oublis, erreurs et retards resteront à la charge des entreprises défailtantes.

Tous les percements sont prévus sans Plus-value et toutes sujétions nécessaires (renforts, linteaux).

L'entreprise est réputée connaître la nature et la consistance du terrain et des lieux, y compris les accès. Elle devra demander ou rechercher, par ses propres moyens, tous les renseignements qu'elle juge nécessaire pour l'établissement de sa proposition et l'exécution de ses ouvrages. L'entreprise devra notamment rechercher l'existence d'éventuels réseaux sur le site et faire les déclarations nécessaires.

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 01 GROS ŒUVRE - DEMOLITION	<i>PRO</i>	Page N°: 4

A2 – GÉNÉRALITÉS CARRELAGE, FAÏENCE

1 - DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Tous les matériaux entrant dans la construction de l'ouvrage, leur mise en œuvre, les essais et mode de réception seront conformes aux recueils des D.T.U et Normes Françaises (R.E.E.F)comprenant:

- Pierres calcaires
- Circuits hydrauliques

A savoir

DTU 52.1	Revêtements de sols scellés
DTU 55.	Travaux muraux scellés
DTU 55.2	Travaux muraux agrafés
DTU 26.2	Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
DTU 43.1	Travaux sur terrasse
Protection des revêtements d'étanchéité	

Cahiers des prescriptions techniques du C.S.T.B.
n° 1298 - 1330 - 1356 - 1368 - 1369 - 1370 - 1646 - 1835

2 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux de revêtements de sols et de revêtements muraux comprennent:

- La fourniture de tous les échantillons demandés par l'Architecte
- La fourniture des certificats et procès-verbaux concernant les matériaux utilisés
- Le nettoyage et balayage des sols avant exécution des travaux
- Le constat du tracé du trait de niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini
- La réception des supports et formes débarrassées de tous gravois et déchets
- La matérialisation des revêtements muraux sur les murs extérieurs et intérieurs
- Les études, plans d'appareillage et de calepinage éventuel lorsque ceux ci sont demandés explicitement au CCTP.
- La fourniture et la pose de revêtements prévus conformément aux prescriptions du Cahier des Charges D.T.U n° 52, 53 et 55.
- Le respect des joints de dilatation du bâtiment
- La fourniture et la pose des couvre-joints ou du matériau de remplissage des joints placés au droit de ceux du gros-œuvre
- La fourniture et pose des accessoires tels que cornières de seuils, cadre de tapis-brosse
- Fourniture des échafaudages, engins et appareils nécessaires aux travaux, leur pose et dépose
- Les protections éventuelles contre les salissures et les chocs, la protection des ouvrages des autres corps d'état risquant d'être détériorés
- Les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux de revêtement et les délais subséquents de protection de ces revêtements
- L'enlèvement, hors chantier, de tous déchets et gravois résultant des travaux de revêtements

3 - QUALITÉ ET CHOIX DES MATÉRIAUX

- Tous les matériaux demandés au présent CCTP seront de 1er choix sauf stipulation explicite
- Ils seront choisis dans la gamme du fabricant donnée à titre indicatif
- Ils devront correspondre à la destination finale en fonction du classement UPEC à respecter
- La série des couleurs sera celle indiquée clairement au CCTP
- Les liants hydrauliques utilisés seront conformes à la norme N.F.P. 15.300 - 301
- Les colles utilisées devront faire l'objet d'un agrément C.S.T.B.
- Tous travaux nécessaires à un parfait achèvement du lot, dans le cadre du présent CCTP.

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 01 GROS ŒUVRE - DEMOLITION	<i>PRO</i>	Page N°: 5

A3 - CARACTÈRE NON LIMITATIF DU CCTP

Le CCTP a pour objet de définir les travaux et leur mode d'exécution, il n'a aucun caractère limitatif.

Les prestations devront comprendre au minimum :

- la fourniture et pose des ouvrages tels que définis au CCTP
- les fournitures et les prestations annexes ou complémentaires ne figurant ni aux plans ni aux CCTP, mais qui sont indispensables pour une exécution complète des ouvrages conformes aux normes françaises et DTU en vigueur.

Avant la remise de son offre, l'entrepreneur devra vérifier sous sa propre responsabilité les opérations et ouvrages mentionnés au CCTP et les complétera, s'il y a lieu, par tous les moyens en son pouvoir (renseignements pris auprès du Maître d'Oeuvre, du BET, étude des plans, visite des lieux, etc...) afin de prévoir dans ses prix, l'ensemble des ouvrages nécessaires à un parfait achèvement des travaux de son lot.

Il est stipulé qu'aucun supplément de prix ne pourra être accordé ultérieurement du fait que les renseignements dont l'entrepreneur s'était entouré, étaient inexacts ou incomplets.

En conséquence, il demeure contractuellement convenu que, moyennant le prix porté sur l'acte d'engagement ou servant de base au marché, l'entrepreneur devra l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages de son lot, en conformité avec les plans et avec la réglementation et les normes contractuellement réputées et connues.

FOURNITURES

Les marques précisées au CCTP sont indicatives; l'entreprise peut proposer un matériel équivalent sur le plan technique et esthétique.

NETTOYAGE DU CHANTIER

- Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et l'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions utiles à ce sujet.
- les déchets devront toujours être évacués hors du chantier au fur et à mesure et au minimum tous les soirs.
- en fin de travaux, l'entrepreneur devra enlever toutes les protections et effectuer tous les nettoyages nécessaires dans tous les locaux et sites extérieurs touchés par les travaux, de même que dans ceux utilisés pour le passage des ouvriers, les approvisionnements et l'enlèvement des gravois.

En résumé, l'entrepreneur devra en fin de chantier restituer les existants dans le même état de propreté que celui dans lequel il les a trouvés au démarrage du chantier.

Les frais de ces nettoyages seront à la charge de l'entreprise.

En cas de non-respect par l'entrepreneur de ces obligations découlant des prescriptions concernant les nettoyages, le Maître d'Ouvrage fera exécuter les nettoyages par une entreprise de son choix, sans mise en demeure préalable, sur simple constat de non-respect des obligations contractuelles de l'entrepreneur, et aux frais de l'entrepreneur.

Dans le cas d'immeubles occupés, ces nettoyages devront être particulièrement soignés. Ils seront à réaliser dès finition des travaux sur chaque local, groupe de local ou autres zones d'intervention.

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 01 GROS ŒUVRE - DEMOLITION	<i>PRO</i>	Page N°: 6

PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Toutes les dispositions propres à assurer la sécurité des personnes pendant l'exécution des travaux, conformément aux lois et règlements en vigueur, devront être prévues par le titulaire du présent lot.

Outre les précautions et l'observation des règles de sécurité habituelles, des dispositions particulièrement efficaces et rigoureuses seront prises au niveau de la protection des personnes contre les risques d'accidents corporels, tant au personnel des entreprises qu'aux occupants et aux tiers.

À cet effet, entre autres:

- les zones de passage obligatoires seront protégées de façon permanente

un périmètre de sécurité délimitant les zones de danger et englobant celles de travail et de préparation sera installé au sol, et maintenu en état pendant toute la durée des travaux. Il interdira l'approche de toute personne étrangère aux travaux.

FOURNITURE DES D.O.E. EN FIN DE CHANTIER

En fin de chantier, l'entreprise doit remettre un D.O.E. complet (dossier des ouvrages exécutés) en un exemplaire papier et un exemplaire sur support informatique CD. Les pièces écrites seront au format DXF ou DWG les pièces écrites au format PDF.

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 01 GROS ŒUVRE - DEMOLITION	<i>PRO</i>	Page N°: 7

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES

Nota : Le maître d'œuvre assurant une mission (loi MOP) sans études techniques, l'entreprise aura à sa charge la vérification des prescriptions ci-dessous et y apportera les compléments ou modifications qu'elle jugera nécessaires à une parfaite réalisation des ouvrages. Ces modifications éventuelles seront à faire apparaître explicitement au CDPGF.

INSTALLATION DE CHANTIER & INCIDENCE SÉCURITÉ

L'entreprise prévoira l'ensemble des installations de chantier & incidence sécurité selon:

- CCAP
- PGC/SPS
- chapitre A (généralités) ci-dessus.

Le coût des installations et incidences sécurité est à inclure dans le montant global et forfaitaire de l'offre.

ÉTUDES TECHNIQUES

L'entreprise doit, à ses frais, la production de tous les plans de fabrication, dimensionnements, calculs et détails d'exécution nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

Avant exécution, les plans seront soumis au Maître d'œuvre et au bureau de contrôle pour VISA. Les travaux ne pourront être entrepris qu'après approbation du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

- Chaque entreprise sera responsable de ses protections au fur et à mesure de l'avancement de ses ouvrages.
- Chaque entreprise sera responsable de l'évacuation de ses déchets de chantier et devra assurer un nettoyage journalier du chantier.

A cette fin, une méthode sera mise en œuvre et devra être suivie par l'ensemble des entrepreneurs.

Les entrepreneurs s'engagent à respecter les consignes du maître d'œuvre.

DÉMOLITIONS INTÉRIEURES D'OUVRAGES NON PORTEURS

Sauf prescription contraire, tous les matériels et matériaux récupérables seront acquis à l'entrepreneur qui devra les évacuer hors du chantier au fur et à mesure.

REMARQUE SUR LES OUVRAGES:

- les neutralisations préalables d'installations techniques de plomberie, chauffage, ventilation et d'électricité seront assurées par les corps d'état concernés.
- lors des travaux de démolition, **l'entreprise devra prévoir toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager les réseaux divers**, notamment lors de la démolition de cloisons et de carrelage.

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 01 GROS ŒUVRE - DEMOLITION	<i>PRO</i>	Page N°: 8

PREPARATION DE CHANTIER

1 PLAN EXE et FRAIS D'ETUDE

L'entreprise aura a sa charge les plans d'exécution nécessaire à bonne résolution du chantier.

Les prestations comprendront:

- Tous plans d'exécution et honoraires pour établissement des études et plans.
- Plan d'exécution GO et étude béton, étude de sol non comprise

MODE D'ESTIMATION: forfait

2 INSTALLATION DE CHANTIER

Prévoir :

La prise en charge du chantier ce qui comprend notamment l'exécution et l'entretien pendant toute la durée nécessaire des dispositions prévues contractuellement au PGC et mises à la charge du présent lot :

Les locaux destinés aux personnels (vestiaires sanitaire réfectoire) sont mis à disposition par le Maître de l'ouvrage.

Le tableau de chantier est au lot électricité

L'alimentation en eau est au lot plomberie sanitaire

La neutralisation des autres fluides est au lot plomberie sanitaire

MODE D'ESTIMATION : L'ensemble

LOCALISATION : Projet

3 DÉMOLITIONS D'OUVRAGES EXISTANTS

Démolition d'ouvrages divers, compris évacuation des gravois et matériaux, transport et frais de décharge.

Démolition ou dépose sans réemploi de divers ouvrages existants de la construction à l'exclusion du gros œuvre et des cloisons porteuses éventuelles.

Travaux exécutés par tous moyens appropriés en fonction des conditions du chantier et de son environnement avec toutes précautions prises pour ne causer aucun dommages aux ouvrages conservés, compris tous travaux accessoires nécessaires

Tous échafaudages, agrès, protections, etc.. nécessaires

Compris tous descellements nécessaires effectués avec soin

Compris descente, sortie et enlèvement hors du chantier de tous les matériaux et gravois

Sauf prescriptions contraires, tous les matériels et matériaux récupérables seront acquis à l'entrepreneur qui devra les évacuer hors du chantier au fur et à mesure

31 Démolition de parois

Démolition et évacuation de cloisons plâtre, doublages, parois sur gaines faïences etc...

MODE D'ESTIMATION M2

LOCALISATION Rez-de-chaussée entre détente et prévention santé et entre rangement direction DVE et bourse, sanitaire

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 01 GROS ŒUVRE - DEMOLITION	<i>PRO</i>	Page N°: 9

32 Ouverture dans cloison plâtre

Démolition et évacuation de cloisons plâtre pour mise en place de porte pra le lot menuiserie.

MODE D'ESTIMATION M2

LOCALISATION Rez-de-chaussée bureau hébergement et direction DVE

33 Démolition de faux-plafonds

Démolition évacuation des faux plafonds existants, ossatures plaques de plâtre dalles etc...

MODE D'ESTIMATION Ensemble

LOCALISATION : bureau accueil et rangement hall, wc détente, rgt, DVE et bourses

34 Remise en état après démolitions

Avant intervention du second œuvre l'entrepreneur du présent lot devra les raccords nécessaires sur les désordres occasionnés par les démolitions, impacts, arrachements ainsi qu'un nettoyage du site.

MODE D'ESTIMATION : L'ensemble

LOCALISATION : Toutes zones

35 Démolition partiel escalier

Démolition et évacuation de l'escalier existante constituée d'une dalles béton et étalement du pallier.

MODE D'ESTIMATION : L'ensemble

LOCALISATION : RDC extérieur face à l'entrée principale

3 4REALISATION D'OUVRAGES

41 Rénovation escalier

Rénovation des emmarchements en pierre calcaire de l'ancien escalier monumental comprenant :

- Piquage démolition de tous les raccords ciments
- Dégarnissage de l'ensemble des joints
- Rejointoiement
- Ponçage nettoyage

MODE D'ESTIMATION : m2

LOCALISATION : Escalier principal

42 Modification de canalisation

La prestation consiste à établir la nouvelle canalisation des eaux vannes suite au déplacement du WC.Prévoir :

- Démolition du dallage sur l'emprise de la nouvelle canalisation et du sol carrelé sur toute la surface du sanitaire.
- Mise en œuvre de la nouvelle canalisation avec raccord sur l'existant et mise en place d'une attente selon demande du lot 5 chauffage plomberie
- Blocage rebouchage

MODE D'ESTIMATION : forfait

LOCALISATION : wc PMR

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 01 GROS ŒUVRE - DEMOLITION	<i>PRO</i>	Page N°: 10

43 Décaisses pour tapis brosse

La prestation comprend :

le piquage de la chape existante

Le dressage du fond de forme

Prévoir une hauteur de décaissé de 25 mm fini à faire confirmer par le lot revêtement de sol

MODE D'ESTIMATION : L'ensemble

LOCALISATION : Emprise du sas créé et accès sur dégagement 1

5 OUVRAGE EXTERIEUR

L'entrepreneur devra l'exécution complète de l'ensemble des structures BA du bâtiment, ce qui comprend :

- L'exécution des travaux proprement dits
- La réalisation dans les ouvrages béton armé de trous, trémies, feuilures, d'une manière générale toutes réservations permettant l'exécution des autres lots.

Infrastructures

5 1 Etude de sol

L'étude géotechnique a été réalisée par COMPETENCE GEOTECHNIQUE Après examen de ce dossier, une solution par radier général assis dans les argiles a été retenue. D'après les informations transmises, ce radier sera assis à la profondeur de 1,5 mètre.

5 2 RADIER

Sur béton de propreté, exécution de radier en béton, soit

..radier en béton de gravillons, dosé à 350 kg/m3 de ciment, avec incorporation de treillis

soudé, ..armature TS noyé dans le radier selon calculs, en fonction des charges.

..réalisation finition feutrée, destinée à rester apparente.

Compris toutes sujétions de coordination :

..pénétration de fourreaux Electricité,

Mode d'estimation : au m2 métré en œuvre, murs déduits.

Positionnement :

..radier pour élévateur.

5 3 MUR DE SOUTÈNEMENT

Réalisation de murs de soutènement en béton de gravillons dosé à 350kg/m3 de ciment.

La prestation comprendra au minimum :

..le terrassement pour réalisation des fondations.

..le coulage en pleine fouilles de massifs en béton armé dosé à 250kg/m3 de ciment, avec incorporation d'aciers et aciers en attente.

..le coffrage de toutes les faces vues du muret.

..la mise en œuvre d'aciers façonnés suivant indications,

..la mise en œuvre de béton de gravillons dosé à 350kg/m3 de ciment, soigneusement vibré, aspect très soigné de chaque face vue.

..forme de pente de l'arase supérieure pour écoulement des eaux de pluie.

..toutes sujétions de réalisation de réservations.

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 01 GROS ŒUVRE - DEMOLITION	<i>PRO</i>	Page N°: 11

Mode d'estimation : au m2
Positionnement :
..mur de soutènement elevateur

5 4 **DALLES PLEINES (variante)**

Dalle pleine en béton de gravillons, dosé à 350 kg/m3, de ciment, teinte naturelle, armée.
..dalles en béton coulées sur places,
Pour les dalles sans complexe isolant :
..surface avec chape incorporée, parfaitement surfacée, ..réserves selon indications des plans Architecte et techniques, ..épaisseur suivant portées et charges,
..pente de certaines dalles pour évacuation des eaux de surfaces ..degré coupe-feu une heure.
..sous face soignée destinée à rester apparente,
les prestations comprenant au minimum : ..étalement,
..coffrage selon finition demandée, réglages, ..aciers d'armature et treillis soudés, ..coulage et vibration du béton,
..le décoffrage,
..tous les décaissés à la demande du Maître d'œuvre et selon les revêtements et les travaux nécessaires pour les autres corps d'état.
Sujétion d'insertion de profils pour calfeutrer les joints de dilatations.
Les dalles seront particulièrement soignées, sans manque, sans ségrégation, avec une uniformité de teinte et de finition soumise à l'agrément de l'Architecte.

Mode d'estimation : au m2
Positionnement :
..Dalles extérieures pour accès ascenseur.

5 5 **ESCALIER SUR PAILLASSE (variante)**

Réalisation d'escaliers à marches et contremarches sur paillasse ou sur terre-plein coffrés et coulés sur place en béton de gravillons, dosé à 350 kg/m3 de ciment, avec finition lissée.
- la prestation comprendra :
..la volée de marches droite,
..la surface des joues libres, finition surfacée et feutrée,
..les nez de marches arrondis au fer, les marches selon profil en coupe Architecte,
Sujétion d'exécution de procédés antidérapants incorporés au nez de marches en usine.
Procédés au choix du Maître d'Œuvre à faire agréer avant toute mise en oeuvre

Les hauteurs de marches, les girones seront conformes aux normes accessibilité et selon indication des plans. Les girones devront respecter la règle de la relation de Blondel basée sur l'amplitude du pas moyen, soit $2h+g$ compris entre 60 et 64cm.
Les débords de nez de marche ne doivent pas dépasser une dizaine de mm.

La prestation comprendra au minimum :
..les coffrages ragrésés,
..le coulage, la vibration du béton,
..les aciers d'armatures selon calculs précis,
..les réservations pour ancrages de rambardes métalliques,
..la prestation comprendra toutes sujétions pour une parfaite finition de l'ouvrage,

Mode d'estimation
à l'ensemble compris béton, coffrage et ferrailage, selon description
Positionnement :
..Escaliers extérieurs devant entrée

CROUS LORRAINE	Date de création:	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	M.a.J.:	
Lot 01 GROS ŒUVRE - DEMOLITION	PRO	Page N°: 12

PSE :

2 BASE DE VIE CHANTIER

L'entreprise devra la construction des installations de base vie de chantier nécessaires pendant toute la durée de l'opération, compris tous les remaniements et renforcements rendus nécessaires au cours des diverses phases d'exécution des travaux. Les démarches auprès des services municipaux de voirie ainsi que les frais d'occupation du domaine public seront à la charge de l'entreprise.

Les installations comprendront au minimum :

- bureau de chantier avec tables et chaises pour 8 personnes minimum, avec 1 armoire a cadenas, 1 étagère pour registre divers,
- bungalow vestiaires, réfectoire, sanitaires pour les ouvriers du chantier, conforme aux règlements d'hygiène en vigueur, pendant toute la durée du chantier, (cf. PGC).

Les installations seront :

- mises à la disposition de tous les employés de tous les corps d'état amenés à intervenir sur le chantier, et pendant toute la durée du chantier,
- chauffées et éclairées selon la saison des travaux.

Les documents et équipements suivant devront être à disposition dans les installations de chantier :

- jeux de plans complets et documents contractuels (CCTP et DPGF de tous corps d'états, CCAP, Planning, etc.), renouvelés sans délais si nécessaire et maintenus en états,
- documents d'hygiène et sécurité, conformément à la législation, et aux demandes du coordonnateur sécurité du projet,
- casques pour les visiteurs du chantier a disposition (10 minimum), avec coiffes jetables,
- l'ensemble des documents sera maintenu en deux exemplaires, un affiché, un plié pour les plans.

Mode d'estimation : un ensemble

Localisation : en extérieur du bâtiment selon proposition entreprise avec validation du Maître d'Ouvrage, Maître d'Œuvre et CSPS